

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-257 du 10 Août 1994

Portant nomination au Ministère de
la Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 90-180 du 08 Avril 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- SUR Proposition du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Juillet 1994 ;

D E C R E T :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Défense Nationale.

- Directeur Adjoint de Cabinet : Lieutenant Colonel
Justin Adrien SOGLO
- Chef de Cabinet : Capitaine Barthélémy DEGAN
- Conseiller Technique à la Sécurité : Colonel de Gendarmerie Mathieu CHETOU

.../...

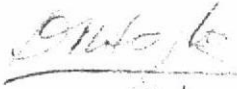
- Conseiller Technique à la Santé et aux Affaires Sociales : Colonel Abdou ADAM ASSA
- Conseiller Technique Juridique : Monsieur Ernest Aïmonnou AHOKPOSSI
- Directeur de l'Administration Générale et du Budget : Colonel Paul Iréné ZINSOU
- Directeur de la Programmation et de la Coopération : Lieutenant Colonel Espérant NOUTAIS
- Directeur de la Protection et de la Sécurité de la Défense : Colonel de Gendarmerie Paulin HOUNGBO.

Article 2.-

Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 10 Août 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernemen-
tale et de la Défense Nationale,


Pierre MEVI.-
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances


Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MF 4 AUTRES MINISTERES
17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-CAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 8 JO 1.-